



COMMUNE DE LE CHAMP-PRES-FROGES PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du **17 juin 2026 à 19h10** en mairie

Présents : JACQUIN Mylène, RIONDET Pascal, JEANSELME Pascale, THERY Eynard, VILLERMAIN Isabelle, RAFIN Maxence, MONTEL LOUIS Sandrine, JAITTE Jérémy, NICOLLET Isabelle, PERRIN-BIT Marc, REYMOND Séverine, ZANOLI Nicolas, BONNET MACHOT Jérémie, BARUZZO Caroline

Absent : ayant donné procuration : FLORES Angelique à VILLERMAIN Isabelle,

Secrétaire de séance : JEANSELME Pascale

ORDRE DU JOUR

- I. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 22.04.2026
- II. Tarifs périscolaires 2025-2026
- III. Attribution numéro 83B route des 7 Laux
- IV. Décision budgétaire modificative n°1
- V. Correspondant défense
- VI. Renouvellement de la CCID
- VII. Règlement intérieur
- VIII. Remboursement frais Isabelle Villerman
- IX. Divers
- X. Date du prochain conseil

DELIBERATIONS

I – Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 22.04.2026

Le Conseil municipal, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 22.04.2026

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Adopté

II – Tarifs périscolaires 2025-2026

Madame le Maire expose l'évolution des prix du repas pour le midi par Guillaud traiteur :

Classe	Prix (TTC) 2025-2026	Prix (TTC) 2026-2027	Augmentation
MATERNELLE	3.85€	4.01€	0.16€
ELEMENTAIRE	3.96€	4.11€	0.15€

Madame le Maire précise que les tarifs appliqués par la mairie n'ont pas été augmentés depuis 2023. Le Conseil municipal, après avoir voté décide de fixer les tarifs périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2026 comme suit :



<u>TEMPS RESTAURANT SCOLAIRE</u>	6.35 € (+25 cts par rapport à 2023)
• Frais de repas	4.45 € (+ 15 cts par rapport à 2023)
• Frais de garderie	1.90 € (+ 10 cts par rapport à 2023)
<u>PRE ETUDES</u>	1.90 € (+ 10 cts par rapport à 2023)
<u>ETUDES</u>	2.40 € (+ 10 cts par rapport à 2023)
<u>GARDERIE</u>	1.90 €/demi-heure (+10 cts par rapport à 2023)
.....	10.00 €/demi-heure supp. Après 18h (retard)
<u>TEMPS PIQUE-NIQUE</u>	1.90 € (+ 10 cts par rapport à 2023)

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Adopté**III – Attribution numéro 83B route des 7 Laux**

Le Conseil municipal, après avoir voté, attribue le numéro 83B à la parcelle B1750.

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Adopté**IV – Décision budgétaire modificative n°1**

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		DEPENSES	
<u>Chapitre 66 – Charges financières</u> 6688- Autre charges financières	+675.00 €	<u>Chapitre 011 – Charges à caractère général</u> 623 – Publicité, publication, relations publiques	-675.00 €
TOTAL	+ 675.00 €	TOTAL	- 675.00€
BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT			
RECETTES		RECETTES	
<u>Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées</u> 1641 – Frais d'études, recherche, développement	+450 000.00 €	<u>Chapitre 13 - Subvention d'investissement</u> 1321 – Etat & établissement nationaux 1322 – Région 1323 – Département 13251 – GFP de rattachement	-112 000.00 € -38 000.00€ -150 000.00€ -150 000.00€
TOTAL	+ 450 000.00 €	TOTAL	- 450 000.00 €



Le Conseil municipal, après avoir voté, décide d'ajuster le plan de financement d'investissement et de fonctionnement par une augmentation du recours à l'emprunt à hauteur de 450 000,00 €, compensée par une diminution équivalente des recettes de subventions d'investissement ;
Ainsi qu'un transfert de 675,00 € du compte 623 vers le compte 6688 afin de couvrir des charges financières liées à cet emprunt.

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Adopté

V – Correspondant défense

Le Conseil municipal, après avoir voté, désigne Madame REYMOND Séverine conseillère municipale déléguée en tant que correspondant défense de la commune.

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Adopté

VI – Renouvellement de la CCID

Le Conseil municipal, après avoir voté, décide de proposer une liste de 24 noms au service pôle gestion fiscale :

Commissaires titulaires :

VILLERMAIN Isabelle - BAUMGARTNER Sara - PROST Jean Noël - MASNADA Elodie - MUFFATO Muriel - HAZENFRATZ Angéline - MONTEL-LOUIS Sandrine - FANTATO Roland - BRUNET MANQUAT Jean Paul - GROLET Pascal - FLORES Angélique – RIONDET Pascal

Commissaires suppléants :

JAITTE Jérémy – SANTINI Christian - REYMOND Gilbert - BRUYERE Sylvie – PIERRARD Régine - BONNET MACHOT Fanny - PERRIN BIT Marc - RAFFIN Maxence – ANGONIN Marie - CORONA Dominique - SEGRETO Régine - JEANSELME Jean Michel

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Adopté

VII – Règlement intérieur

Le Conseil municipal, après avoir voté, adopte le règlement intérieur du Conseil municipal proposé par Madame le Maire.

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Adopté

VIII – Remboursement frais Isabelle VILLERMAIN

Le Conseil municipal, après avoir voté, autorise le remboursement à Madame Isabelle VILLERMAIN de la somme de 129.20€ correspondant au repas de fin d'année avec les aînés de la navette des courses organisé par la commune de Le Champ-près-Froges.



Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Adopté

IX – Divers

- Tour de France à Vélo : il s'agit d'un mail adressé à Madame le Maire mais contenant une demande de parrainage pour les futures élections présidentielles.
- AG Vieille Eau : un pouvoir est donné à Maxence RAFIN pour représenter la commune.
- Demande des dates de congés des élus pour cet été : il faut les fournir au secrétariat qui gère le planning afin de connaître, si besoin, les disponibilités des élus.
- Fiches bleues : tout passe par Monsieur RIONDET, 1^{er} adjoint, unique correspondant avec le service technique.
- Prêt de matériel communal : pas de prêt pour les particuliers (trop de problèmes d'intendance) ; toujours ok pour prêt aux associations.
- Repas du personnel : mercredi 9 septembre à 12h.
- Diverses dates à retenir :
 - 30/08 : Cinétoiles à Froges
 - 12/09 : Soirée Guinguette
 - 20/09 : Journée du Patrimoine

X – Date du prochain Conseil Municipal : Mercredi 17 septembre à 19h00, avec une présentation de TE38 à 18h00.

Clôture de la séance

La séance est levée à 20h15.

Fait à Le Champ-près-Froges,

Le 06/07/2026

Le Maire,